



MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE,
DE L'ÉLEVAGE ET DE LA PÊCHE
RÉPUBLIQUE DU BÉNIN



giz Deutsche Gesellschaft
für Internationale
Zusammenarbeit (GIZ) GmbH

Rapport de la première phase des ateliers de formation des acteurs de la chaîne PPBS à l'amélioration de la sensibilité des PTAB des structures du MAEP aux ODD



Phase de Bohicon, du 09 au 11 novembre 2021

TABLE DES MATIERES

| | |
|---|----|
| I. Présentation des communications | 4 |
| A. Historique sur les odd au Bénin..... | 4 |
| B. Démarche méthodologique d'analyse de la sensibilité des pta aux odd | 6 |
| C. Restitution des résultats d'analyse de la sensibilité du pta /maep, exercice 2021, du ministère aux cibles prioritaires des odd..... | 7 |
| D. Analyse, suivi et évaluation des politiques sectorielles..... | 8 |
| E. Théorie de changement d'un programme | 8 |
| II. Travaux de groupe | 8 |
| III. Synthèse des recommandations | 9 |
| Annexes | 10 |

INTRODUCTION

Le 25 septembre 2015, 17 Objectifs de Développement Durable (ODD) déclinés en 169 cibles ont été adoptés par 193 pays membres des Nations Unies. Ces ODD forment le Programme de développement durable à l'horizon 2030, qui vise à éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et dans toutes ses dimensions, préserver l'environnement et assurer l'avènement de sociétés plus pacifiques et inclusives.

Pour une mise en œuvre efficace de cet agenda, il a été instauré un mécanisme de suivi et d'examen des progrès au niveau mondial et chaque pays devrait à son tour procéder au suivi, à l'évaluation et au reporting des progrès accomplis au niveau national. Les Etats doivent de ce fait entreprendre et mettre en œuvre des actions leur permettant d'accélérer la marche vers le développement durable.

Au Bénin, cette coordination et suivi-évaluation est assurée par le Ministère du Plan et du Développement à travers la Direction Générale de la Coordination et du Suivi des ODD (DGCS-ODD). Ainsi grâce à l'appui technique et financier de la GIZ, à travers le projet d'Appui Conseil Macroéconomique pour la Réduction de la Pauvreté dans le contexte de l'Agenda 2030 (ACMERP-2030), il est mis en place une application dénommée "MeSODD" pour analyser en amont le degré de prise en compte des ODD dans les Plans de Travail Annuel (PTA) et les effets des actions des ministères sectoriels sur les ODD.

Où se situe l'état des actions du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dans l'atteinte des ODD ? Comment améliorer les niveaux de connaissances des acteurs d'élaboration du PTA sur les ODD ? Que faire pour rendre les prochains Plans de Travail Annuels du MAEP plus sensibles aux ODD ? Quels sont les outils pertinents d'analyse, de suivi et d'évaluation des projets/programmes ?

Pour essayer d'apporter de réponses à ces préoccupations, trois sessions de renforcement de capacités des acteurs de la chaîne PPBS ont été programmées. Ainsi, du 09 au 11 novembre 2021 à Bohicon, s'est déroulée à l'Hôtel Paquita, la deuxième session qui vise l'amélioration de la sensibilité des PTAB des structures du MAEP aux ODD. Ont pris part à cette session, les cadres de l'ATDA5, des DDAEP (Ouémé, Atlantique, Zou et Plateau), des services techniques (DANA et DGR) et des Projets/Programmes (PAIA-VO et PDPRIM). La liste de présence des participants est jointe en annexe au présent rapport.

Les trois sessions de formation seront réalisées avec l'accompagnement technique des cadres du Ministère de Développement et de la Coordination de l'Action Gouvernementale (DGCS-ODD, DGEOCS), de la DPP/MAEP et l'appui

financier de ProACPA (Projet d'Appui Conseil pour la Promotion des filières Soja et Volaille GIZ).

De façon spécifique, il s'agira lors de chaque session, de :

- Présenter l'historique des ODD au Bénin ;
- Informer les acteurs sur la démarche méthodologique d'analyse de la sensibilité des PTA aux ODD ;
- Restituer les résultats de l'analyse de la sensibilité du PTAB 2021, du MAEP aux cibles prioritaires des ODD.
- Analyser de concert les actions/activités prévues dans le PTA 2022 par structure invitée du MAEP pour en améliorer la sensibilité aux ODD ;
- Outiller les participants pour l'analyse, le suivi et l'évaluation des politiques.

I. Présentation des communications

A. Historique sur les ODD au Bénin

Il convient de retenir en substance de cette première communication que la mise en œuvre des ODD a été effective malgré le renouvellement de la classe politique en 2016. Leur arrimage aux nouveaux documents de planification des actions gouvernementales a été un exercice aisé en raison de la venue à échéance des anciens documents. La DGCS-ODD a été créée au Ministère du développement, pour la coordination et le suivi de la mise en œuvre des ODD. Également de nombreuses interventions intégrées sont planifiées, notamment pour susciter l'adhésion et l'appropriation des ODD à la base. Les premières interrogations ont pu être notées.

Q : Dans la démarche de sélection des priorités au sein des ODD ayant abouti aux 49 cibles prioritaires et 105 cibles non prioritaires, quels sont les critères appliqués ?

Suivant la recommandation spécifique de l'agenda des ODD pour adapter ces derniers aux problématiques de développement des pays, la priorisation des cibles a découlé de l'appropriation des objectifs nationaux de planification du développement, afin d'en retenir des cibles pertinentes et atteignables. Les autres cibles, non prioritaires, comprennent également les cibles de mise en œuvre.

Q : Quel a été le processus d'élaboration du costing des ODD ? Quel est le pourcentage de mobilisation à ce jour ?

Pour chaque cible ODD, il existe un certain nombre d'actions relatives. Elles ont été la base des évaluations de coût du programme de mise en œuvre des ODD. Ce sont des projections en termes de coût ainsi que de compétences utiles et existantes. Pour exemple, la cartographie des PTF, contributeurs à l'atteinte des ODD, a été réalisée, tout comme des efforts de financement internationaux sont intervenus pour des projets à fort impact ODD, d'un montant de 42 mille milliards.

Q : Comment ont été attribués les cibles/objectifs/axes par secteur, notamment celle du MAEP ? Et quels sont les outils de vulgarisation au niveau des structures ?

Tous les secteurs ont des cibles référencées, en fonction de leurs axes d'action. Pour le MAEP, sont attribués 03 cibles prioritaires sur l'ODD 2 (2.1, 2.2, et 2.3), puis sur l'ODD14 (14.2 et 14.3). Les ODD 1, 3, 12, 15 et 17 viennent en complément des objectifs ou s'imposent au travers des besoins et des activités. Cependant toutes les structures peuvent contribuer aux autres ODD à travers leurs activités respectives. De même que certains ODD s'imposent de façon transversale aux activités, comme l'ODD 15 (bonne gouvernance). Les attributions sectorielles ont été définis en fonction des objectifs spécifiques aux secteurs. Cependant, l'appropriation et la vulgarisation des cibles se poursuivront jusqu'à la fin de l'agenda. Les échanges et contributions diverses comme celle-ci y participent.

Q : Pour l'amélioration de la sensibilité des ODD, un budget supplémentaire sera -t-il alloué aux structures ?

L'amélioration de la sensibilité des PTA se base surtout sur la meilleure définition des activités. Ceci ne nécessite pas forcément une augmentation de budget. Les PTA ne sont que des outils d'opérationnalisation des ODD. L'objectif de cette démarche est d'accroître les activités à fort impact de productivité.

Q : Dans le cas des projets, les activités sont bâties sur les documents de projets qui dirigent les actions à mener. Naturellement ils ne peuvent être en lien qu'avec les politiques globales et sont des référentiels pour les bailleurs. Pourquoi ne pas agir sur la sensibilité des politiques globales ? Ne serait-il pas plus avantageux d'évaluer les secteurs et leurs canevas d'actions, plutôt que de revenir sur les PTA des structures qui en découlent ?

Ce ne sont pas les PTA des structures qui sont évalués de façon individuelle mais l'ensemble des activités de toutes les structures, pour déterminer la sensibilité de l'action globale du MAEP. La présente formation n'a pas pour objectif de remettre

en cause les pré acquis des projets. Elle vise à inclure les actions des projets et les capitaliser, les répartissant par cibles afin de pouvoir les traduire en apport à la sensibilité des ODD. Accompagner dans cet exercice les projets à la formulation et la présentation des activités, afin de les rendre plus percutantes et à même d'atteindre les cibles. Pour les agences, l'objectif est de s'assurer que les lignes d'actions correspondent aux objectifs globaux dont découlent les PTA et qu'ils soient mieux redirigés ODD. L'objectif de la séance est de permettre à ce que les PTA 2021/2022 soient mieux formulés, ou à défaut que l'impact soit plus probant dès 2022.

B. Démarche méthodologique d'analyse de la sensibilité des PTA aux ODD

L'application *MeSODD* mis en place en 2017 grâce au financement de la GIZ, a permis l'évaluation des PTA des ministères dès 2018 jusqu'à ce jour. L'accès à la plateforme est autorisé aux administrateurs et points focaux ODD car ce sont eux qui y chargent les PTA. Les détails d'analyse des PTA y sont décrits par ministère et par année. La validation et la vérification des PTA se fait par les DPP. La classification des activités se regroupe en 4 types : consommation, production, soutien et soutien. Cette classification est le premier niveau de l'évaluation de la sensibilité des PTA aux ODD. Viennent ensuite les critères d'adaptabilité à la cible adressée, puis de localisation géographique.

Q : Il y a une possibilité de révision des critères d'évaluation ?

L'outil MeSODD est un outil innovant. Les critères sont les mêmes pour toutes les structures. Cependant, l'analyse des PTA est réalisée de façon spécifique pour chaque ministère et les évaluateurs travaillent de concert avec les responsables suivi-évaluation de ceux-ci. Les logiques d'interventions sont questionnées. Une marge d'erreur est possible et elle est prise en compte dans les processus de notation.

Q : L'évaluation des projets par rapport au critère de répartition géographique de l'action semble porter préjudice à la sensibilité des projets/structures qui ont une zone d'action/des ressources financières /ressources humaines limitées. Ce critère n'est-il pas à reconsidérer ?

L'objectif de la DGCSE est de faire en sorte que la qualité des interventions au dernier niveau d'opérationnalisation des ODD soit améliorée. Le critère de la zone d'intervention n'est pas limitant ou pénalisant. Au contraire elle permet de mieux analyser l'action, d'en ressortir l'impact géographique réel.

Q : Quels sont les caractéristiques clés des différentes natures de classification des activités pour l'évaluation de la sensibilité ?

Les quatre (04) natures d'activités sont liées par un effet de causalité. Les activités de soutien sont celles qui ont trait à la mobilisation des différentes ressources nécessaires à la réalisation des objectifs. L'amélioration des capacités et l'habilitation de ces ressources afin de les rendre pleinement compétentes à exercer ou servir l'objectif constituent les activités habilitantes. Ces deux (02) catégories sont des préalables aux activités de production dont l'objectif est la fourniture des biens et services de consommation. Et en finalité de chaîne, les activités de consommation, suite aux activités de production contribuent à rendre qualitativement disponibles les biens produits.

C. Restitution des résultats d'analyse de la sensibilité du PTA/ MAEP, exercice 2021, du ministère aux cibles prioritaires des ODD

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) a régulièrement participé aux activités d'analyse de sensibilité dès l'exercice 2018. Les PTA/MAEP de 2018, 2019, 2020 et 2021 présentent respectivement les sensibilités de 42.47%, 39.70%, 55.09% et 50.56% correspondant à l'appréciation « Assez sensible ».

Les résultats de l'évaluation ex-ante des interventions du MAEP montre la forte dominance des activités habilitantes et de soutien dans l'ensemble des activités programmées à ce jour. Elles représentent respectivement 35.4% et 35.03% des activités programmées. Les activités de production et de consommation sont par contre faiblement représentées. L'analyse de la répartition des activités selon les cibles prioritaires ODD montre que sur l'ensemble des activités, 76.06% des activités du MAEP impactent tous les ODD. Notamment, l'ODD 16 (16.2 ; 16.3 ; 16.5 ; 16.6 ; 16.9) est impacté par 40.30% des interventions du MAEP. Ce qui dénote la prise en compte de la gouvernance dans les activités programmées par le MAEP.

Ces résultats peu satisfaisants s'expliquent principalement par la programmation croissante d'activités de suivi, de mesures, de contrôle, et autres outils d'accompagnement des activités des producteurs qui sont considérés comme des activités de soutien. Contrairement à celles qui sont directement en lien avec les produits ou leur mise en consommation (volume de production, assurance qualité du produit, etc.) L'importance des activités de bonne gouvernance doit baisser et laisser place aux activités de production, les acquis devant être mis à profit dans les années suivantes, pour leur mise en œuvre.

D. Analyse, suivi et évaluation des politiques sectorielles, Théorie du changement

Cette communication a présenté les outils et moyens pour identifier toutes les parties liées de près ou de loin à un projet-donné, déterminer leurs niveaux d'implication et les conséquences de leurs actions sur le projet.

Le cadre logique est un outil largement utilisé par tous les organismes de développement publics et privés. Il sert de synthèse du projet et permet également de prévoir, avant la mise en œuvre du projet, un système d'évaluation. Il représente une synthèse des éléments de la théorie du changement. Cependant, il y a des subtilités qui n'apparaissent pas dans le cadre logique. Ce dernier contient par exemple la colonne des « hypothèses critiques » permettant de cibler les risques les plus élevés à la réalisation des projets. Elle n'est pas aussi détaillée que la cartographie des risques qui prend également en compte les risques les plus élémentaires.

E. Théorie de changement d'un programme

Il faut retenir que la théorie de changement est une description claire du processus par lequel une intervention devrait produire les résultats escomptés, la chaîne de causalité sous-jacente ainsi que les conditions externes qui pourraient influencer l'observation des changements. Ceux-ci peuvent être mesurés à un coût raisonnable grâce aux indicateurs appropriés.

La TDC est importante car elle présente une évaluation d'impact et retrace clairement la cartographie des transformations attendues et tous les facteurs qui en découlent, ainsi que les moyens de s'assurer de leurs réalisations. Elle va au-delà de la transformation des objectifs en résultats. C'est également un redoutable outil de négociation dans un document de projet et peut être associé au TdR ou au Cadre logique de projet.

Il est recommandé aux participants d'aller vers le **Guide national d'évaluation des politiques publiques** pour les définitions, outils et procédures de réalisation des différents extraits mis à contribution dans les processus de suivi et évaluation des actions.

II. TRAVAUX DE GROUPE

L'importance de la maîtrise de la nature des activités ne devrait pas conduire à la dispersion des objectifs primaires des projets/programmes et structures en recherchant à opérationnaliser tous les ODD. Ainsi, afin de consolider

l'apprentissage effectué, une analyse du contenu des PTA 2021 et/ou 2022 des différentes structures présentes a été réalisée, d'abord individuellement, puis en plénière. L'occasion a été donnée aux participants de mieux appréhender la formulation adéquate des activités ainsi que leur classification (Cf Annexes 1, 2 et 3).

III. SYNTHÈSE DES RECOMMANDATIONS

A l'issue de la présentation des différentes communications ainsi que des échanges fructueux qui les ont meublés, plusieurs recommandations ont été formulées. La synthèse de celles retenues après analyse se présente comme suit :

| N° | Recommandations | Responsable | Délai d'exécution | Observations |
|----|--|-------------|-------------------------------|--------------------|
| 1 | Elargir aux membres du SPCI la participation à l'atelier d'analyse de la sensibilité du PTA /MAEP aux ODD | DPP | Au plus tard 31 décembre 2021 | DDAEP |
| 2 | Organiser une session de recyclage/formation au profit des acteurs de la chaîne PPBS aux fins d'améliorer la sensibilité des PTA des structures du MAEP aux ODD. | DPP | Au plus tard 31 mars 2022 | Projets/programmes |
| 3 | Former les acteurs de la chaîne PPBS sur la typologie des activités (DPAF, PFSE, SPCI) dans le cadre d'analyse de la sensibilité des PTA aux ODD | DPP | Au plus tard 31 mars 2022 | PFSE, SPCI |
| 4 | Impliquer les sectorielles à l'élaboration du manuel de typologie des activités dans le cadre d'analyse de la sensibilité des PTA aux ODD | DGCS-ODD | Au plus tard 30 Juin 2022 | DPP |

Le rapporteur

Murielle AGONSANOU

ANNEXES

Annexe 1 : Répartition des activités par nature et budgets d'activités

| Structure | Nombre D'activités | Montant/Nature | | | | |
|--------------|--------------------|----------------|------------|----------|---------|-------|
| | | Consommation | Production | Capacite | Soutien | Total |
| DPV | 42 | 0% | 6,52% | 3,44% | 90,04% | 100% |
| DANA | 32 | 0% | 0% | 30,10% | 69,90% | 100% |
| DGR | 48 | 0% | 0% | 17,76% | 82,24% | 100% |
| PDPIM | 36 | 35,39% | 39,76% | 4,94% | 19,36% | 100% |
| DDAEP | 409 | 0% | 1,52% | 47,87% | 50,61% | 100% |

Annexe 2 : Liste des participants

| N° | Nom et Prénom | Structure | Contact | Commune de Provenance | Fonction |
|----|---------------------------|-----------------|----------------|-----------------------|----------|
| 1 | KOSSI Makpondé Gwladys | DPP/MAEP | 69 00 35 24 | Cotonou | Coll CSE |
| 2 | SALIFOU Alim | DPP/MAEP | 64 35 10 00 | Cotonou | C/DPPB |
| 3 | KOUAZOUNDE M. Désiré | DDAEP- OUEME | | Porto- Novo | |
| 4 | OTCHON D. Chrysante | DANA | 62 42 72 46 | Porto- Novo | PFSE |
| 5 | ZINSE Cosme | DPV | 96 20 47 40 | Porto- Novo | PFSE |

| | | | | | |
|----|---------------------------|--------------------------|----------------|----------------|-------------------|
| 6 | TIGRI Aunacisse | DGEOCS | 97 73 53 57 | Cotonou | |
| 7 | TOKO Moussa | DGCS-ODD | 97 37 15 73 | Cotonou | C/SESP |
| 8 | SAKITI S. Jocelyne C. | DGCS-ODD | 97 37 15 73 | Cotonou | C/SCEP- ODD |
| 9 | MONTCHO Généreux | DDAEP- ATLANTIQU E | 97 29 64 59 | Allada | C/DES |
| 10 | YAROU Démon | PAIA-VO | 97 19 04 03 | Porto- Novo | RAF |
| 11 | ABDOULAYE Ibrahim | PAIA-VO | 95 56 69 13 | Porto- Novo | RSE |
| 12 | ZODE Serge | PAVPHA | 60 60 02 23 | Cotonou | C/SE |
| 13 | IDJOUFOUMI Gafarou | DDAEP- PLATEAU | 66 03 01 57 | Pobè | C/DAF |
| 14 | AGONSANOU Murielle | DPP/MAEP | 96 87 44 13 | Cotonou | Coll CSE |
| 15 | ZINSOU Généreux Godwin | DPP/MAEP | 66 82 33 21 | Cotonou | Coll CSE |
| 16 | ATCHI Séraphin | ATDA 5 | | Bohicon | |
| 17 | AHLONSOU Constant | PDPIM | 97 47 03 07 | Porto- Novo | RSE |
| 18 | ASSINOU Vivien | DGR | 95 61 72 00 | Porto- Novo | Assistant PFSE |
| 19 | ADJIGBEY Oswald | DPP/MAEP | 96 87 44 13 | Cotonou | Coll CSE |

| | | | | | |
|----|---------------------|-------------|----------------|---------|--------------|
| 20 | AMOUSSOU Emile | DDAEP-ZOU | 95 56 75 27 | Bohicon | C/SESSE C |
| 21 | DOICHAMOU Samson | ProCIVA/GIZ | | | |